

LE PÔLE **EHPAD/USLD**
ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES
UNITÉS DE SOINS DE LONGUE DURÉE

LES OFFRES DE RÉPIT



Etablissement de proximité,
soins d'excellence

 www.chu-reims.fr 

LES OFFRES DE RÉPIT

- ▶ **Accueil de jour**
- ▶ **Hébergement Temporaire**
- ▶ **Plateforme d'Accompagnement et de Répit aux Aidants familiaux (PARAF)**

Le PÔLE EHPAD/USLD propose et développe depuis plusieurs années des structures de répit et permet ainsi d'adapter au mieux l'accompagnement du couple aidant/aidé en lien avec les besoins exprimés.

Si vous souhaitez bénéficier d'un accueil de jour ou d'un séjour temporaire, un dossier est à réaliser sur le site internet

Via Trajectoire.

Une rencontre vous est proposée avec un professionnel afin de personnaliser l'accompagnement et les conseils au regard de votre situation et de votre besoin.

RENSEIGNEMENTS

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

03 26 78 35 12



Votre proche de plus de 60 ans est atteint de maladie d'Alzheimer ou apparentée ?
Il est autonome pour les déplacements et réside à domicile ?
Vous recherchez une aide ou une solution de répit à la journée ?

► L'Accueil De Jour

L'accueil De Jour peut répondre à votre besoin

Situé au sein de la résidence Wilson, l'Accueil De Jour est un lieu de partage, de convivialité, de créativité et de bien vivre ensemble. Doté de 15 places, il permet un accueil journalier à raison de 1 à 4 fois par semaine pour permettre un moment de répit à l'aidant en journée.

> Qui peut en bénéficier :

Toute personne de plus de 60 ans autonome pour les déplacements atteinte d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée, vivant à domicile ou au domicile de l'aidant, dont l'état de santé est stable.

> Fonctionnement :

L'Accueil De Jour se déroule dans un espace sécurisé et conçu pour l'accueil des personnes présentant des troubles cognitifs.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h hors jours fériés.

Des professionnels dédiés et formés assurent l'accueil, l'accompagnement du bénéficiaire tout au long de la journée et sa préparation au retour à domicile en fin de journée.

Un suivi personnalisé est réalisé et des ateliers sont proposés afin de restaurer le lien social, de préserver l'autonomie et renforcer l'estime de soi, favorisant ainsi le maintien à domicile.

Le repas du midi est pris en collectivité favorisant la convivialité et une attention particulière à l'alimentation.

Le transport du domicile à l'accueil de jour (aller-retour) peut-être pris en charge financièrement par le CHU de Reims. L'organisation du transport est évoquée lors de la pré-admission.

> Tarif journalier :

Les tarifs journaliers sont consultables sur le site du CHU
<https://www.chu-reims.fr/vous-etes/aidant/tarifs>

Possibilité de prise en charge financière partielle par le Conseil départemental au titre de l'APA à domicile.
Renseignements auprès du Conseil départemental.
Tél. : 03 26 69 56 56



Votre proche de plus de 60 ans nécessite un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne ?

Vous avez besoin d'une ou de plusieurs périodes de répit dans l'année ?

► L'Hébergement Temporaire

L'Hébergement Temporaire peut répondre à votre besoin

> Qui peut en bénéficier :

Toute personne de plus de 60 ans* vivant à domicile ou au domicile de l'aidant dont l'état de santé est stable.

> Fonctionnement :

Situé au sein de la résidence WILSON en unité traditionnelle ou à la résidence ROUX pour les personnes nécessitant un espace de vie protégé.

Le bénéficiaire est hébergé dans une chambre individuelle équipée d'un cabinet de toilette. Il bénéficie d'un accompagnement adapté et est intégré, s'il le souhaite, aux activités de la résidence.

Après un temps d'échange avec un professionnel de la résidence, un premier séjour dit « d'adaptation » de 7 jours est programmé.

Il permet d'ajuster l'accompagnement, d'apprendre à se connaître et d'envisager l'hébergement temporaire pour les personnes qui le souhaitent de façon régulière.

Les séjours suivants ne peuvent excéder 30 jours consécutifs avec une aide financière possible de l'APA dans la limite de 90 jours par année civile. Les séjours sont programmés en fonction des possibilités d'accueil.

Un retour au domicile de 24 h minimum est requis entre chaque hébergement, et avant toute entrée en hébergement permanent.

> Tarif journalier :

Les tarifs journaliers sont consultables sur le site du CHU

<https://www.chu-reims.fr/vous-etes/aidant/tarifs>

Possibilité de prise en charge financière partielle par le Conseil départemental au titre de l'APA à domicile. Renseignements auprès du Conseil départemental.

Tél. : 03 26 69 56 56

** Sauf dérogation d'âge*

Vous vous sentez épuisé ?

Vous souhaitez un accompagnement psychologique ?

Vous avez besoin d'aide pour maintenir la communication, comprendre la maladie, préserver les liens familiaux et mieux vivre votre rôle d'aidant sans vous isoler ?

Vous souhaitez bénéficier de temps libre tout en sachant votre proche accompagné ?

► Plateforme d'accompagnement et de répit aux Aidants Familiaux

La PARAF peut répondre à votre besoin

Une plateforme de répit accompagne les aidants à vivre au mieux leur « rôle », en favorisant le maintien de la vie relationnelle, en évitant l'isolement social, en repérant et en prévenant le risque d'épuisement.

- Accompagnement psychologique individuel.
- Groupes de parole.
- Temps libéré.



Flasher ce QR code
pour plus d'informations

► Les EHPAD du CHU de Reims proposant ces offres de répit



❑
RÉSIDENCE ROUX
Hébergement Temporaire

1, Bd du Docteur Roux - 51092 REIMS Cedex



❑
RÉSIDENCE WILSON
Accueil de Jour
Hébergement Temporaire
PARAF

25 Bis, Bd Wilson - 51092 REIMS Cedex

► Modalités d'admission et renseignements

Toute demande d'admission en accueil de jour et hébergement temporaire s'effectue sur le site internet « Via Trajectoire »

Pour toute demande de renseignement ou en cas de difficultés,
contactez nous par téléphone au 03 26 78 35 12

(du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30).



*Flasher ce QR code
pour plus d'informations!*

